

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF



PROJET D'ETABLISSEMENT

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – PRESENTATION GENERALE

1-1 Création de l'établissement	2
1-1-1 Les valeurs associatives et les raisons de la création	
1-1-2 Date de création de l'établissement	
1-1-3 Etapes significatives depuis la création	
1-2 Cadre institutionnel	3
1-3 Le cadre de vie	5
1-3-1 Les lieux de vie	
1-3-2 Les lieux de travail	
1-3-3 L'environnement, les conditions écologiques	
1-4 Les populations accueillies	6
1-5 Evolution du statut des résidents	6

II – MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

2-1 Procédure d'admission et origine des candidatures	7
2-2 Objectifs et finalités de la prise en charge	8
2-3 Exercice de la mission	9
2-3-1 L'externat : structure et activités	
2-3-2 L'internat : structure et activités	
2-3-3 Les orientations après l'IME	
2-3-4 Les séjours extérieurs	
2-3-5 Les vacances	
2-4 Relations avec les familles	22

III – PLATEAU TECHNIQUE ET STRUCTURE DE REFLEXION

3-1 Les ressources humaines	23
3-1-1 Organigramme	
3-1-2 Les équipes de l'IME	
3-1-3 Les outils de l'établissement	
3-1-4 Les services du siège de l'association	
3-2 Les lieux de réflexion et de coordination	29
3-2-1 Instances organisationnelles de réflexion	
3-2-2 Instances organisationnelles de représentation	
3-2-3 Instances organisationnelles de proposition	
3-2-4 La formation continue	
3-3 Les partenariats	33

INTRODUCTION

Le projet d'établissement qui vous est présenté poursuit l'objectif de décrire, en quelques pages, le fonctionnement d'une institution.

Fruit d'une réflexion commune, il repose avant tout sur des valeurs, les mêmes qui ont présidé à la création de l'association : respect de la personne et de ses droits, soutien et accompagnement de la personne dans l'exercice de ces droits. Ces valeurs seront une référence pour les professionnels dans leur action quotidienne.

Depuis la description du cadre de vie jusqu'à la déclinaison de l'organigramme, en passant par la présentation de la mise en œuvre du projet d'accompagnement, cet écrit témoigne de la volonté d'une équipe pluridisciplinaire de préciser, en quelques lignes, les objectifs visés et les choix méthodologiques retenus pour mener à bien ses missions.

Ce projet reste avant tout un document évolutif, qui devra connaître des mises à jour régulières. L'institution, étant une structure en perpétuel mouvement, doit garder comme fil conducteur de toujours chercher à s'adapter à la population accueillie.

En recherche permanente de perfectionnement, l'établissement pratique l'ouverture sur l'environnement et cultive les relations avec divers partenaires, dans le but de créer un contexte profitable aux jeunes.

En 2005 est apparu le concept de « secteur » regroupant les deux structures accueillant des enfants et adolescents, l'IME de St Leu d'Esserent et l'EME du Plessis Pommeraye, sous une direction commune. Ce secteur s'est doté en 2010 d'une structure supplémentaire, le SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) situé à Creil.

Petite entité d'une plus grande entité, le Secteur Enfance inscrit sa filiation avec l'association dont il n'est qu'un maillon de la chaîne, mais non des moindres puisqu'il est celui par lequel tout a commencé.

Lucie LERMUSIAUX
Directrice du « Secteur Enfance »

I – PRESENTATION GENERALE

1-1 Création de l'établissement

1-1-1 Les valeurs associatives et les raisons de la création

Le "Clos du Nid" est un lieu-dit situé en Lozère. Au début des années 1950, l'abbé Oziol va jeter les bases de l'association le "Clos du Nid". Porté par sa volonté d'aider l'autre, il va croiser le chemin des personnes handicapées mentales qui, à l'époque, ne trouvent d'autre refuge institutionnel que l'hôpital psychiatrique.

Ses motivations et celles des équipes qu'il mit en place sont devenues des valeurs qui ont cours encore aujourd'hui : référence à une mission d'aide sociale, apport aux plus démunis et à leurs familles du soutien de la collectivité, intégration du "handicap" dans le tissu social. Principes mis en oeuvre dans un cadre organisé, avec l'appui de professionnels formés, capables d'apporter des réponses étayées par la connaissance théorique.

Sous l'impulsion de l'abbé Oziol, de nombreux établissements vont voir le jour : foyers de vie, instituts médico-éducatifs, instituts médico-professionnels, centres d'aide par le travail. En 1962, l'abbé Oziol se trouve dans ce qui est encore la Seine-et-Oise, auprès d'une association à laquelle il a apporté sa caution, mais dont les difficultés financières risquent de provoquer la fermeture. L'argent sera trouvé, en particulier auprès de trois organismes :

- l'AGIRC, regroupant les caisses de retraite de cadres,
- l'ARRCO, pour les salariés non cadres,
- la Caisse Nationale Militaire de la Sécurité Sociale.

Grâce à eux naîtra une nouvelle association, "Le Clos du Nid de l'Oise" qui va devenir en quinze ans un ensemble d'accueil identique en taille à celui de la Lozère.

La déclaration de l'association s'est effectuée à la sous-préfecture de Senlis le 14 juin 1967, et la publication officielle le 30 juin de la même année. Il s'agit d'une association "loi 1901", sans but lucratif. Elle a pour mission "l'éducation, les soins spécialisés et l'insertion sociale d'enfants et adultes handicapés mentaux, ainsi que la mise en oeuvre de toute structure nécessaire à la réalisation de cet objectif".

Le premier établissement se situait à Cramoisy, près de Creil, au château Sourivière. C'était un institut médico-pédagogique qui accueillait soixante quinze enfants en internat.

Les caisses de retraite, représentées au Conseil d'Administration, ont permis, par leur apport financier, la construction des bâtiments. C'est grâce à l'une d'entre elles, qui en financera entièrement les travaux, que l'IME s'implante en 1977 dans la commune de Saint Leu d'Esserent.

1-1-2 Date de création de l'établissement

Le 23 décembre 1977, le centre recevait du préfet de l'Oise l'agrément l'autorisant à fonctionner. La population accueillie fut celle prise en charge alors au château Sourvière. Enfants et encadrants déménagèrent pour des locaux neufs et adaptés.

1-1-3 Etapes significatives depuis la création

En 1966, la prise en charge s'effectuait exclusivement en internat, pour une population très hétérogène, aux pathologies variées et particulièrement lourdes. Certains enfants étaient autonomes, mais beaucoup d'entre eux présentaient à la fois déficience profonde et troubles psychiatriques graves.

En 1977, l'IMP devient IME. Les jeunes sont accueillis jusqu'à vingt ans dans une structure de six groupes d'internat. Petit à petit, des externes sont intégrés à ces groupes. Des classes, des activités éducatives sont bien en place, mais la notion d'externat n'est pas vraiment travaillée.

Au début des années 1980, une restructuration s'opère et une véritable section d'externat est organisée. La capacité de l'ensemble reste inchangée, mais l'IME devient en 1982 :

- un internat de semaine pour cinq groupes,
- un internat de quinzaine pour quelques résidents,
- un externat pour 12 jeunes.

Ce schéma se traduit aussi par l'officialisation des sections IMP et IMPRO, accompagné d'un travail de réorientation des enfants dont la pathologie trop "lourde" ne leur permettait pas de bénéficier pleinement des activités proposées.

Au fil des années, en lien avec une politique sociale privilégiant le retour en famille, le nombre d'enfants présents le week-end s'est réduit, ce mode de prise en charge ne correspondant plus à un besoin. En 2000, l'IME devient un internat de semaine. En 2005, création de deux places pour accueillir 4 à 5 jeunes en externat à temps partiel. En 2010, une réduction de 5 places d'internat permettra le financement d'un SESSAD.

1-2 Cadre institutionnel

L'Association "le Clos du Nid de l'Oise" est la personne morale détentrice de la personnalité juridique. Elle est l'employeur de l'ensemble des salariés. Tous les établissements sont régis en référence à la Convention Collective Nationale de 1966. Une convention spécifique, signée avec l'Education Nationale, permet à l'IME de recruter sous "contrat simple" deux instituteurs qui assurent l'enseignement spécialisé.

Le 30 juin 1975 était adoptée la loi N°75-534 d'Orientation en faveur des personnes handicapées, créant un véritable "statut social" de la personne handicapée et affirmant la nécessité de les intégrer à tous les aspects de la vie collective : scolarité, travail, loisirs. La loi 75-535 relative aux institutions sociales et médico-sociales désigne les établissements concernés, instaure les schémas départementaux, les conditions d'agrément.

Les deux textes sont inséparables : l'un établit des droits et l'autre les modalités de fonctionnement. La loi 75-535 a été rénovée par la loi N° 2002-2 du 2 janvier 2002. Ce dernier texte instaure, entre autres, la mise en place de nouveaux documents concernant le suivi des jeunes et les relations entre l'enfant, la famille et l'établissement.

Le décret N° 89-798 du 7 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV au décret du 9 mars 1956 fixe les conditions techniques d'agrément des établissements autour des besoins des individus. L'IME, au titre de l'Association, est agréé "pour recevoir 60 internes et 12 semi-internes des deux sexes, déficients mentaux profonds présentant des handicaps sensoriels ou physiques associés". Il s'agit donc bien de la mise en service d'un nouvel établissement, caractérisé par la création d'une section d'externat. Le dossier d'agrément, déposé le 23 décembre 1992, recevra un avis favorable le 14 juin 1993, considérant que "l'Institut Médico-Educatif répond à un besoin réel".

En revanche, la formulation et le contenu de l'agrément ont évolué. L'IME peut "recevoir des enfants, des adolescents présentant une déficience intellectuelle, relevant de la dite annexe, âgés de six à vingt ans, des deux sexes. Il comprend :

- une section d'éducation et d'enseignement spécialisés (IMP),
- une section d'initiation et de première formation professionnelle (IMPRO),
- un service de suite destiné aux handicapés qui ont quitté cet établissement".

Le nouvel agrément entre en vigueur le 23 juin 1993. L'IME est habilité à recevoir des ressortissants de l'Aide Sociale. Etablissement pour enfants, il relève de la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale).

Le financement est perçu sous la forme d'un budget global, lui-même inclus dans un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) d'une durée de 5 ans. L'essentiel des fonds provient de la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) et, pour une moindre part, des caisses de la SNCF, Mutualité Sociale Agricole ou autres.

1-3 Le cadre de vie

1-3-1 Les lieux de vie

L'IME se compose de quatre bâtiments distincts :

1. le bâtiment administratif regroupe les bureaux de la direction, de l'administration, de l'équipe médicale (salle de soins et de repos) et para-médicale, la salle de réunion,
2. le bâtiment des services généraux regroupe la lingerie, la cuisine et les salles à manger des enfants (pour le repas de midi) et du personnel (qui n'est pas en service),
3. le bâtiment d'Externat où se tiennent les activités pédagogiques, scolaires et de préapprentissage professionnel. Un gymnase est accolé au bâtiment,
4. le bâtiment d'Internat est composé de cinq lieux de vie conçus de façon identique : 4 chambres de 3 lits, une salle de bain avec douches, baignoire et toilettes, un salon-salle à manger dans lequel les jeunes peuvent se détendre (canapés, télévision, musique) et où sont pris le petit déjeuner et le dîner. Les trois groupes de garçons sont au rez-de-chaussée, les deux groupes de filles à l'étage. Une partie du bâtiment accueille les ateliers jardin, une salle polyvalente de spectacle, la bibliothèque, la salle informatique.

A l'extérieur, on trouve des aires de jeux (parcours sportif, terrain de football) ainsi qu'un espace consacré aux cultures (potager, fleurs).

1-3-2 Les lieux de travail

Tout est fait pour que les conditions d'accueil et de travail soient les meilleurs possibles. Les bâtiments sont clairs et bien entretenus. Enfants et personnels disposent d'un matériel adapté, rénové et entretenu, avec le souci de toujours répondre aux normes de sécurité. Cette conception d'un bon environnement hôtelier est un élément important pour que chacun se sente bien dans son lieu de vie ou de travail. C'est donc aussi un facteur d'efficacité dans l'accomplissement de notre mission.

1-3-3 L'environnement, les conditions écologiques

L'IME est situé en milieu rural, assez mal desservi par les transports en commun. Enfants et encadrants sont donc tributaires de transports personnel ou associatif. La proximité du centre ville facilite l'intégration. L'établissement est situé dans une zone calme et agréable, sur une surface étendue, dotée de larges espaces verts. En revanche, la topographie des lieux (l'IME est construit sur un terrain en pente et il faut monter ou descendre pour passer d'un bâtiment à l'autre) requiert un minimum d'autonomie dans les déplacements.

1-4 Les populations accueillies

L'IME accueille 71 enfants, adolescents et jeunes adultes des deux sexes, de six à vingt ans. Cependant, parce qu'il est essentiellement un internat, et que le maintien dans la famille est de plus en plus préconisé, les plus jeunes ont plutôt entre neuf et onze ans. Cette entrée tardive (au regard de l'habilitation) permet de ne pas ajouter aux difficultés existantes celles d'une séparation à un trop jeune âge.

Le manque de places en établissement pour adultes, particulièrement en foyer occupationnel, entraîne, de façon constante mais en quantité variable, la présence de jeunes sous le régime de l'amendement Creton, c'est à dire ayant vingt ans révolus mais toujours en attente d'orientation.

Après avoir accueilli des jeunes de toutes origines géographiques, la population actuelle relève essentiellement du département de l'Oise (95%) ou de départements limitrophes (5%), ceci étant la conséquence des décisions d'orientations prises par la MDPH.

Les origines des candidatures sont multiples :

- enfants déscolarisés en attente d'une place en institution,
- provenance du milieu scolaire, souvent après avoir suivi un cursus spécialisé (classe d'adaptation, suivi en CMPP), UPI,
- atteinte des limites d'une intégration scolaire, même adaptée, en particulier en cours de SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté),
- enfants issus du secteur de psychiatrie infanto-juvénile, pris en charge en hôpital de jour, et dont l'évolution permet d'envisager une structure comme la nôtre,
- venant d'autres établissements spécialisés :
 - suite au déplacement de la famille,
 - réorientation vers un établissement plus adapté,
 - après un parcours en IMP pour une entrée en IMPRO.

1-5 Evolution du statut des résidents

L'IME est situé dans l'Oise, dans le bassin creillois, au sud du département. La ville de Saint Leu d'Esserent, où il est implanté, est à égale distance de Creil et de Chantilly.

Une observation sur plusieurs années nous montre que, pour certaines familles creilloises, les difficultés d'ordre économique sont de plus en plus prégnantes et amènent à multiplier les interventions des services sociaux de secteur, de prévention ou de protection judiciaire.

Ces raisons nous font constater un pourcentage important de jeunes sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de 15 à 20%. La responsabilité est donc partagée entre la famille, l'ASE (famille d'accueil, voire foyer de l'enfance) et l'établissement. Pour certaines familles en difficulté, un Accueil Familial Thérapeutique est mis en place. Nous notons également une augmentation du nombre de jeunes dont les difficultés socio familiales et les conséquences de carences éducatives qui peuvent en découler viennent s'ajouter à la déficience intellectuelle. Ces situations, comme celles de déscolarisation totale, sont considérées comme des urgences sociales et sont, à ce titre, et en accord avec la MDPH, examinées de façon prioritaire.

II - MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

2-1 Procédure d'admission et origine des candidatures

La procédure d'admission représente le premier contact de l'enfant et sa famille avec l'institution, et la première étape de son parcours individuel. C'est dire l'importance de cette démarche où les souhaits et les aptitudes sont évalués afin de préparer le projet le mieux adapté. Le processus est le suivant :

- Le dossier de candidature est adressé à l'établissement par la MDPH.

Examen de la candidature par l'équipe de "coordination" : directeur, psychologue, chef de service, assistante sociale ; éventuellement rencontre avec l'équipe éducative précédente.

- Convocation de la famille et de l'enfant deux temps :
 1. entretien avec le directeur puis visite de l'établissement,
 2. entretien avec le psychologue, le chef de service et l'assistante sociale.
- Réponse adressée à la famille :
 - entrée
 - attente de place disponible
 - réexamen du dossier de candidature par la MDPH

C'est au cours des différentes rencontres, et de façon progressive pour une meilleure perception de l'établissement par les familles, que les informations et documents de référence sont présentés.

L'agrément de l'IME l'autorise à recevoir de jeunes déficients intellectuels dont le degré de difficultés est important. On peut classer en trois catégories les origines des handicaps présentés :

- *handicap mental d'origine organique*
 - génétique (trisomie 21 en particulier),
 - accidents néonataux, encéphalites.

- *handicap mental résultant de troubles psychiatriques*
 - psychoses, qui devront toutefois avoir été l'objet d'un traitement spécifique et être stabilisées
- *handicap mental résultant de carences psychoaffectives*
 - carences éducatives, situation d'abandon, de maltraitance.

Certains des enfants accueillis cumulent ces handicaps. Les problèmes de comportement ont provoqué pour la majorité d'entre eux l'échec scolaire et l'exclusion. L'aggravation du contexte social général tend à augmenter le nombre de ceux qui allient handicap organique, troubles psychiques et difficultés sociales.

Nous ne pouvons accueillir d'enfants atteints de psychoses graves non stabilisées ou présentant des troubles du comportement incompatibles avec la vie en collectivité. L'enfant, même en grande difficulté, doit pouvoir tirer bénéfice de la structure. Il doit donc avoir, soit la capacité, soit un minimum de potentiel que nous tenterons de développer. En ce qui concerne la partie scolaire et professionnelle, le concept est le même. L'enfant doit, soit posséder des acquis, même très faibles (nous accueillons des jeunes de niveau préscolaire, certains sans langage oral ou écrit construits), soit laisser augurer d'un potentiel avec lequel nous pourrions travailler.

Nous ne pouvons en effet dissocier la question de l'admission de celle de l'orientation. L'identité éducative, scolaire et professionnelle, en particulier à l'IMPRO, reste le fil conducteur du projet. Une trop grande dispersion conduirait à ne plus pouvoir remplir notre mission d'insertion.

2-2 Objectifs et finalités de la prise en charge

L'établissement accueille des enfants et adolescents déficients intellectuels, orientés par la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées), tous capables de préapprentissage simples. Cette notion de progrès possible doit sans cesse guider notre action.

Une institution à vocation médico-éducative doit justifier, par sa pratique, la ligne de travail exposée dans son projet. La cohérence de l'action est indispensable. Pour ce faire, il est primordial que l'équipe adhère au projet global. Chacun, selon son rôle et sa fonction, en est partie prenante. Ce projet, qui s'applique à tous, devient un code commun, un point de repère collectif, nécessaire du fait de la mouvance et de la multiplicité des intervenants.

Les objectifs de notre action peuvent se résumer en quatre points essentiels :

- 1 - rechercher, de façon permanente, l'épanouissement et l'équilibre psycho affectif des enfants et adolescents,

- 2 - développer leurs possibilités manuelles, physiques et intellectuelles, en adaptant à chacun, selon ses difficultés, un rythme de progression,
- 3 - responsabiliser et rendre les jeunes plus autonomes, dans tous les aspects de la vie quotidienne,
- 4 - les préparer à l'après IME, quelle que soit l'orientation retenue finalement.

Ces lignes directrices de notre action étant tracées, il convient de définir les moyens mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement pour atteindre ces objectifs. L'offre de prestation de l'établissement doit être identifiable et compréhensible, tant pour l'enfant que pour sa famille.

C'est la raison pour laquelle plusieurs documents leur sont remis et le projet global de travail présenté dans un livret de suivi individuel nommé **Projet Educatif Individuel (PEI)**. Ce livret est le lien entre l'enfant, la famille, l'institution et les partenaires éventuels. Elaboré à partir des demandes initiales et des besoins repérés, il entre en fonction **après la première synthèse**.

Le projet est présenté à l'enfant et sa famille par l'éducateur référent et le chef de service responsable. Il est consultable à tout moment par toute personne directement concernée. Chaque enfant se voit, dès son arrivée, désigner un **référent**, membre de l'équipe éducative. Sous la responsabilité du chef de service, il veille au suivi des objectifs et a une vision globale de la prise en charge. Il participe à l'évaluation du parcours de l'enfant et est un interlocuteur privilégié pour la famille.

2-3 Exercice de la mission

2-3-1 L'EXTERNAT : structure et activités

Afin d'éviter toute confusion sur les termes, précisons que l'on entend par externat l'ensemble des activités, classes ou ateliers, se déroulant dans la journée, entre 9h et 16h, animées par l'équipe dite d'Externat (cf organigramme).

Le groupe des "externes" désigne les 12 jeunes qui rentrent dans leurs familles chaque soir, mais qui ne sont aucunement différenciés de leurs camarades d'internat dans le travail quotidien.

Sur le plan pédagogique, l'objectif est de permettre le développement du potentiel des jeunes, en proposant une situation de préapprentissage, voire d'apprentissage, avec des progressions adaptées. Les ateliers et classes fonctionnent selon des principes de base que nous pouvons résumer de la façon suivante :

- a) Deux sections distinctes : **Institut Médico-Pédagogique** et **Institut Médico-Professionnel**, l'une et l'autre ayant des niveaux différents. A noter que l'IMPRO peut représenter un but à atteindre et est, à ce titre, un objectif motivant pour les jeunes.
- b) La semaine est découpée en demi-journées. A l'IMP, les enfants ne fréquentent jamais une journée entière le même atelier. A l'IMPRO, cela peut se produire et même être recherché dans l'objectif d'une meilleure adaptabilité au rythme de travail.

Sur ces principes s'effectue la répartition des enfants dans les différents ateliers.

Schéma des principaux ateliers

I M P	IMPRO
<ul style="list-style-type: none"> - Accueil - Travail manuel - Atelier polyvalent - Potager - Classe - Sport 	<ul style="list-style-type: none"> - atelier « Employé de collectivité » - atelier « Enseignement ménager » - atelier « Métiers du bâtiment » - atelier « Espaces verts » - Classe - Sport

L'Institut Médico-Pédagogique (IMP)

Atelier ACCUEIL

Tous les enfants nouvellement arrivés dans l'établissement y sont pris en charge systématiquement. L'accueil est un atelier particulier qui est également un lieu de découverte, d'observation, avec pour objectif de faciliter l'intégration progressive dans l'externat et dans l'institution en général.

- Découverte

Nous donnons au nouvel arrivant toutes les explications sur la structure et son fonctionnement, afin de réduire autant que possible son éventuelle angoisse face à une nouvelle institution.

- Observation

Ce travail est fondamental pour tenter de repérer la personnalité et les difficultés de l'enfant. Le comportement est étudié, les différents acquis sont analysés, et l'ensemble des observations réalisées par l'éducateur responsable de cet atelier permet de définir, à moyen et plus long terme, le projet qui répondra au mieux à ses difficultés. Muni de ces différents éléments, et lors de la synthèse d'entrée, un projet d'accompagnement est proposé par l'ensemble de l'équipe.

Ce sont les besoins de l'enfant qui déterminent notre action.

Les différentes techniques éducatives utilisées (art plastique, théâtre, activités manuelles) auront un même objectif : insister sur le travail en groupe ou en binôme, privilégier et solliciter l'échange, l'écoute, le dialogue, l'entraide.

TRAVAUX MANUELS et EVEIL PRE-SCOLAIRE

L'atelier a pour but, par différentes activités (découpage, collage, assemblage), de développer les capacités et potentialités de chaque jeune. Ceux-ci travaillent la précision du geste, la bonne coordination des mouvements, la dextérité, l'habileté, la finesse, le soin. Cet atelier fait aussi appel à leur créativité et à leur esprit d'initiative. Pour certains, un temps d'éveil préscolaire leur est consacré. On y travaille les repères du temps et de l'espace, l'acquisition des chiffres, des lettres, des couleurs, des formes.

Atelier MUSIQUE

Les objectifs sont la découverte et la reconnaissance des instruments, en essayant de travailler ensemble ou seul, en faisant preuve d'imagination, de création. Une approche de la musique est réalisée à l'aide instruments existants, mais aussi d'autres inventés et confectionnés à partir de matériaux simples. Le plaisir de jouer ensemble est recherché, ainsi que l'écoute, le respect des autres et l'acceptation des règles.

Un premier temps est pratiqué de façon dirigée, le second temps propose des expressions personnelles où chacun crée son propre rythme. L'activité se termine par un temps de détente, de relaxation.

Atelier ESPACES VERTS

Cette activité permet aux enfants de découvrir l'outillage et son utilisation correcte, d'acquérir des techniques de jardinage, mais aussi de découvrir et reconnaître les fruits et légumes.

Dans la conception du potager, nous abordons la rigueur de l'organisation, le respect du matériel, la patience, la responsabilisation, principes nécessaires dans ce type de travail qui est une première approche des exigences de l'atelier jardin en IMPRO.

Fabrication de JEUX de SOCIETE

La pratique de certains jeux peut favoriser l'apprentissage d'ordre préscolaire (comptage, lecture, reconnaissance des lettres, des chiffres, des couleurs). La fabrication des jeux associe la capacité d'imagination, de création manuelle et la possibilité d'exploiter le résultat obtenu sous une forme ludique.

Les jeux de société, comme médiateurs, permettent à chacun d'entrer en relation avec les autres. Cela exige aussi de se conformer à des règles précises. Un travail sur la tolérance et l'acceptation de la différence de l'autre est également pris en compte dans cette activité.

La CLASSE

La finalité de la classe est de faire progresser le niveau scolaire de chaque jeune. Le cadre doit donc être avant tout rassurant et valorisant pour des enfants ayant rencontré de grandes difficultés. On travaille les pré-requis, mais aussi la capacité à raisonner, les méthodes de travail qui vont amener à plus d'autonomie et une meilleure intégration dans la vie sociale.

Le premier objectif est d'apporter des réponses différentes aux impasses des jeunes face aux exigences scolaires traditionnelles. Le second consiste à consolider les acquis et développer le potentiel de chacun.

Le premier bilan scolaire est fait avant l'intégration en classe. Il permet de décider du groupe de niveau (début CP - CP - CE) à rejoindre.

La classe est fréquentée par les 2/3 des jeunes en IMP. Les autres enfants sont inscrits dans des activités d'éveil où des exercices préscolaires et périscolaires leur sont proposés.

Atelier POLYVALENT

L'activité de cet atelier se définit selon un programme personnalisé. Elle s'appuie sur le travail du bois, carton, papier, peinture, fabrication d'objets simples.

L'accent est mis sur la découverte d'instruments de mesure, leur utilisation au travers d'une réalisation personnelle d'objet. Cette mise en application fait référence aux notions de mesure, tracé, découpe, assemblage et décoration.

- *L'Institut Médico-Professionnel (IMPro)*

Atelier EMPLOYE DE COLLECTIVITE

Cet atelier a pour but de sensibiliser et préparer à toutes les tâches requises en collectivité dans le cadre de l'orientation (cantine municipale, ESAT), ainsi que de développer l'autonomie par :

- apprentissage du ménage, mise et débarrassage de table,
- aide à la préparation des entrées, parfois en lien avec les cuisines de l'établissement,
- décoration des salles à manger,
- lavage et repassage.

Dans le cadre de ce préapprentissage, et sous la responsabilité permanente de l'éducatrice, ils effectuent ce que l'on appelle des "stages internes" dans l'établissement.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la présentation et l'esthétique, si importants pour l'image de soi, par des temps consacrés aux soins des cheveux ou au maquillage.

Atelier ENSEIGNEMENT MENAGER

Cet atelier prépare à une orientation vers des métiers "de bouche", mais aussi l'apprentissage du goût alimentaire. Il permet également de faire face à des contraintes quotidiennes de vie sociale : savoir élaborer un menu, faire des courses, confectionner un repas. Certains sont susceptibles de suivre un apprentissage réel, d'autres n'y abordent que des notions de préapprentissage.

A raison d'une fois par semaine, les jeunes font leurs achats avec un budget défini et préparent eux-mêmes leur repas. Chacun, en fonction de son degré d'évolution scolaire, tient son cahier qui retrace les éléments de sa progression et où il consigne des recettes. Une fois acquises les notions les plus élémentaires, le travail devient exigeant pour la préparation à la sortie.

Atelier ESPACES VERTS

Il s'agit d'amener chaque adolescent à travailler avec plus de rythme, à renforcer ses connaissances de l'outillage et des plantes, à utiliser des machines motorisées (tondeuse, taille-haie, débrousaieuse). C'est un atelier pré professionnel qui prépare l'intégration dans un ESAT ou dans le milieu ordinaire.

L'éducateur affine les premières acquisitions des enfants qu'il accueille. Il recherche une plus grande autonomie et les responsabilise en leur proposant des programmes de travail. Ce groupe d'adolescents applique les techniques enseignées au travers de l'entretien des espaces verts de l'ensemble de l'établissement, mais aussi lors de chantiers extérieurs.

Pour les plus démunis, si l'objectif de productivité n'est pas recherché, cet atelier leur permet de vivre une ambiance de travail et d'approcher les exigences qui s'y rattachent.

La CLASSE

La classe IMPRO est destinée aux jeunes ayant bénéficié d'un cursus en IMP ou à ceux issus de classes SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), ou CLIS (classe d'intégration scolaire). Elle doit permettre, non seulement de consolider les bases acquises en calcul et lecture, mais aussi permettre une ouverture sur la culture et la vie sociale, par le biais d'informations diverses en histoire, géographie, sciences et techniques.

De plus, les jeunes étant dans une dynamique de travail les conduisant à l'autonomie et à la mise en place de leur projet personnalisé, le travail scolaire va se faire aussi en harmonie avec celui réalisé dans les autres

ateliers. Par conséquent, tout le travail scolaire devra tendre vers une augmentation des pré-requis, un accroissement de l'adaptabilité et une re-motivation.

Les jeunes apprennent les différentes notions permettant le repère dans le temps, mais également "l'organisation" du travail scolaire, par des exercices donnés en classe, à effectuer à la maison ou sur le groupe d'internat. Malgré le faible niveau général, des tentatives d'intégration scolaire sont mises en place. Elles concernent peu de jeunes et s'effectuent de façon progressive.

Atelier « METIERS du BÂTIMENT »

Les objectifs sont tournés vers l'orientation professionnelle et la mise au travail, en intégrant les notions de ponctualité, d'autonomie, de durée mais aussi le respect du matériel et des autres.

Le travail s'effectue par une approche de techniques plus spécialisées comme la menuiserie, la peinture, la pose de papiers peints, des éléments de base de maçonnerie, et de l'entretien courant. L'éducateur technique a le souci d'approfondir les connaissances en vue de stages d'insertion ou de sortie définitive de l'établissement. Les jeunes se voient confier quelques chantiers à l'intérieur de l'IME pour la mise en pratique des techniques.

- *Les activités communes à l'IMP et l'IMPro*

AIRE de JEU – PARCOURS de SANTE

Il existe, au sein de l'établissement, un espace d'activités, conçu et réalisé en grande partie par l'équipe éducative d'IMPRO. Ce parcours d'obstacles, d'agrès et de jeux a une vocation multiple :

- aire de jeux pour les moments de récréation ou de détente,
- parcours sportif pour l'atelier sport,
- champ d'observation et de travail psychomoteur.

AU CŒUR du BOIS

Cette activité a pour objectif de réaliser des objets et jouets en bois : puzzles, dominos, nichoirs, lampes de chevet, boîte à pain. Elle propose à 8 adolescents l'utilisation d'un outillage adapté, du premier traçage de l'objet à la décoration finale.

La BIBLIOTHEQUE

Elle a pour objectifs de faciliter la découverte du livre chez l'enfant, le plaisir de la lecture. Elle permet d'engager des moyens supplémentaires pour développer l'éveil, la culture, le vocabulaire, l'imagination. Enfin, on y travaille le rapport texte/image au travers de la lecture et l'écoute d'histoires et de contes. La bibliothèque est ouverte le mardi de 13 h 30

à 14 h 30. Un éducateur accueille ceux qui désirent emprunter ou rendre un ouvrage, effectuer une recherche personnelle. Parallèlement, à la demande, d'autres éducateurs ou les institutrices viennent avec un groupe pour parfaire leurs informations sur un thème de travail en atelier ou classe.

CHANSONS D'AUTREFOIS

Cet atelier est proposé à des jeunes qui ont besoin d'une prise en charge soutenue. Il s'adresse à des enfants qui prennent plaisir à l'écoute et aux chants de comptines, et qui rencontrent des difficultés lors d'activités manuelles. L'objectif est de lier des danses en rapport aux chansons afin de proposer un mode d'expression simple pour des jeunes plus démunis.

Les enfants travaillent avec le corps, dans l'espace, sur la mémorisation des chansons et des danses permettant une synchronisation de mouvements très simples partant de l'imitation de l'adulte. Ceci pouvant éventuellement aboutir à un petit spectacle.

Atelier COUTURE

L'objectif de l'activité couture est de proposer aux jeunes un travail individuel consistant en la confection de réalisations en tissu ou en feutrine. C'est l'idée d'un travail personnel effectué de la base brute (tissu) à un objet fini, construit, cousu main. L'utilisation d'une machine à coudre et l'apprentissage de différents points sont au programme. Les premières réalisations sont des sacs en tissu, des housses de coussin.

CUISINE

L'activité cuisine accueille des jeunes pour lesquels les exigences ne sont pas du registre de l'apprentissage. Elle est essentiellement axée sur la préparation du repas suivant le menu de l'institution et la découverte de recettes. Chaque jeune participe à la préparation d'un plat, à la vaisselle et au rangement de l'atelier. Les exigences sont adaptées en fonction des capacités et du rythme de chacun. Le repas est partagé dans une ambiance conviviale avec les éducateurs.

Atelier DANSE - SPECTACLE

Cette activité s'exerce autour d'une prise de conscience corporelle avec la création de mouvements individuels et d'ensemble adaptés aux capacités motrices de chacun. Les points travaillés pour les chorégraphies sont : l'éveil musical, l'écoute, le rythme. La partie spectacle permet d'aborder des objectifs propres aux problématiques d'expression des jeunes grâce à un support ludique et culturel. Un travail de découverte par thème est réalisé autour du monde du spectacle.

L'ensemble de l'atelier sera étayé par la mise en œuvre d'une

représentation annuelle à laquelle sont conviées les classes des écoles de la ville et les représentants municipaux. A ce titre, l'atelier danse sert de lien d'intégration sociale avec certains établissements spécialisés, scolaires ou tout simplement avec la commune. Il reflète l'ouverture de l'établissement vers l'extérieur, et son désir de participer à la vie de la cité.

DECOUVERTES EXTERIEURES

Cette activité a une vocation de développement des connaissances générales. Les éducateurs proposent une découverte de notre environnement culturel par le biais d'expositions, de visites du patrimoine (châteaux, musées). Une approche de la nature est réalisée lors des sorties en forêt et a pour but d'éveiller le sens de l'observation.

EVEIL ARTISTIQUE

L'objectif recherché est le plaisir et le bien-être par la créativité et l'expression artistique, spécifiquement la peinture. On s'attache à faire découvrir et utiliser différentes techniques (peinture, modelage, musique, expression corporelle, ...) afin que les jeunes se les approprient dans un mode d'expression personnelle.

Les activités sont simples, variées et de courte durée pour valoriser les capacités de chacun et maintenir une dynamique.

INFORMATIQUE (création d'un journal)

La création d'un journal (l'IME'DIA) est le prétexte à l'utilisation de l'outil informatique. C'est un moyen supplémentaire de communication et de liaison dans l'IME. Les adolescents y expriment leur créativité par des reportages réalisés, soit à l'intérieur (dans les ateliers, groupes, pour les différentes manifestations), soit à l'extérieur (les lieux de stage, clubs sportifs, transferts...). C'est un lieu d'application du scolaire par le biais de la lecture et de l'écriture. Les jeunes y apprennent à utiliser les différentes techniques indispensables à la réalisation d'un journal : clavier informatique, photocopieurs, scanner.

Cette activité accueille environ 6 jeunes qui possèdent une certaine maîtrise de la lecture et de l'écriture. L'utilisation du dictionnaire est nécessaire pour la recherche de l'orthographe.

Atelier PAPIER CREATIF

On développe dans l'atelier les capacités manuelles et créatives en utilisant différentes catégories de papiers (crépon, alu, papier peint, journal, vitrail, carton, glacé, publicitaire). Des créations diversifiées (découpage, collage, pliage, chiffonnage, assemblage) sont réalisées en jouant sur les formes, les couleurs, le relief et la matière.

Les éducateurs de cet atelier proposent la réalisation d'objets, de tableaux, autour de thèmes comme les saisons et les fêtes, ce qui favorise un travail sur le repérage dans le temps.

SOUTIEN SCOLAIRE

C'est un atelier qui offre la possibilité d'accéder aux activités scolaires grâce à d'autres supports plus ludiques et éducatifs.

Les travaux de recherche, de création, de réalisation de jeux auront un but d'étayage et de complémentarité avec l'enseignement scolaire pratiqué par ailleurs.

Activité THEATRE

L'objectif de l'activité est de travailler la création, l'imagination, avec l'élaboration d'une histoire. Les séances permettent d'écouter, de renforcer la confiance en soi pour affronter le regard des autres au sein d'un travail de groupe.

Malgré la difficulté à apprendre un texte, les jeunes mémorisent les dialogues et répliques.

Atelier VIE SOCIALE

Cette activité prépare les jeunes au monde extérieur et aux démarches qui s'y rapportent. Plusieurs pistes sont exploitées : comprendre et remplir des documents administratifs, travailler sur son propre état civil, utiliser la monnaie ou prendre un ticket de transport.

Des mises en situation sous forme de jeux permettent de travailler l'autonomie dans les démarches avec des exercices d'expression orale et de formules de politesse. Puis, concrètement, chacun se rend dans un lieu public et y engage une démarche. Parallèlement, des notions de code de la route et de sécurité piétonne sont abordées.

Le travail porte aussi sur le projet d'orientation, avec des visites de différents établissements (E.S.A.T., C.F.A.). Il aborde également la capacité de se sortir d'affaire seul dans des situations de la vie quotidienne : repérer son chemin ou changer une ampoule. Tout cela participe à préparer l'abord de la future vie d'adulte de la façon la plus autonome possible.

Le SPORT

L'éducation physique et sportive participe au développement de la personnalité dans son ensemble. Le sport permet de développer les potentialités motrices nécessaires à la santé et à l'hygiène de vie. Il permet également de valoriser sa propre image, d'atteindre un niveau d'autonomie et de responsabilité. Le sport permet aussi une intégration sociale.

Après avis médical, chaque enfant peut bénéficier d'un temps en atelier sport. L'éducateur propose, par cycle de deux mois environ, des

activités sportives telles que l'athlétisme, basket-ball, tennis, tennis de table, gymnastique, gymnastique rythmique et sportive (ruban, ballons, cerceau) qui permettent de mesurer les acquis et les progrès.

La composition des groupes se fait selon l'âge, les capacités et l'autonomie motrice.

Selon les groupes, les activités sportives sont plus ou moins orientées vers une approche globale du corps. Pour certains, l'approche reste au stade de l'initiation.

L'activité piscine a lieu tous les mercredis matin. Les jeunes y participent par roulement. Un groupe de jeunes plus autonomes forme une équipe de football et participe à des rencontres extérieures le mercredi après-midi, dans le cadre de rencontres inter-établissement.

De plus, l'I.M.E. est doté d'un mur d'escalade installé dans le gymnase. C'est un moyen supplémentaire pour l'éducateur sportif d'aborder les notions de concentration, d'effort, de persévérance, de maîtrise de soi.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'IME est affilié à la Fédération du Sport Adapté dans le cadre de l'Association Sportive du Clos du Nid de l'Oise. L'éducateur, responsable du sport dans l'établissement, représente celui-ci au sein de l'Association. Diverses rencontres sportives, auxquelles les jeunes participent, selon leur âge et niveau, sont organisées dans différentes disciplines : l'athlétisme, le basket-ball, le football, le cross, et les randonnées pédestres.

Lors de ces manifestations, la rencontre avec des jeunes d'autres établissements est très bénéfique, tant pour l'aspect compétitif que pour l'extension du champ relationnel. C'est un des moyens que nous utilisons pour travailler l'intégration au monde extérieur. Ces compétitions nécessitent une préparation. Nous avons, pour ce faire, une séance d'entraînement hebdomadaire animée par l'éducateur sportif

2-3-2 L'INTERNAT : structure et activités

Il convient tout d'abord de définir ce que représente l'internat. Il s'agit avant tout d'une forme d'accompagnement, éducatif et pédagogique, qui se poursuit au delà des temps d'activités de jour (jusqu'à 16h). C'est donc bien une prise en compte globale de la progression des jeunes, permettant une poursuite des activités, des rencontres, sous une forme différente, sous-tendue par un projet éducatif spécifique. L'apprentissage des règles de vie sociale est favorisé par le contact avec d'autres jeunes, pendant le repas du soir ou dans l'exercice de tâches collectives.

L'internat n'est l'expression, ni d'une séparation, ni d'un déchirement familial. L'éloignement momentané des parents induit au contraire un lien qui doit rester soutenu avec l'institution. Il se peut toutefois que certaines entrées en internat soient dues à des décisions de justice qui représentent alors une mesure de protection pour l'enfant.

Sur un effectif total de 71 enfants, 55 internes sont répartis en cinq groupes de 11 :

- 3 groupes de garçons : les "Bleuets", les "Goélands", les "Cormorans",
- 2 groupes de filles : les "Améthystes", les "Emeraudes".

Les groupes d'accueil ont pour objectif de bien repérer les potentialités des enfants qu'ils reçoivent, afin de pouvoir mettre en place les outils nécessaires à leur évolution. Les groupes de sortie préparent quant à eux progressivement la réorientation en fonction de chacun. Il appartient aux éducateurs de préparer, par une autonomisation accrue et une responsabilisation réelle, un passage vers les groupes de sortie.

Les éducateurs de ces groupes de vie interviennent à tous les moments de la vie quotidienne, s'efforçant de créer un climat sécurisant, épanouissant, chaleureux et ce, le plus rapidement possible, pour une meilleure intégration de l'enfant. Ils effectuent un travail d'observation et d'analyse pour mieux appréhender les difficultés des jeunes.

Dans le contenu pédagogique, nous attachons une grande importance au lever, à la toilette, à l'apprentissage de l'habillement ou du déshabillage, mais aussi au rythme de vie et au respect des règles et des personnes. En un mot, à tout ce qui permet de favoriser l'autonomie et la "socialisation" de l'enfant. Ces fonctions au sein des différents groupes ont également pour but de créer une dynamique, par le concept de progression lié au parcours "accueil-sortie". Cette notion de passage se retrouve à l'externat, de l'IMP vers l'IMPro.

Il est à noter que notre plateau technique et les contraintes de la législation du travail ne permettent la présence que **d'un seul éducateur par groupe pour effectuer le lever de 11 jeunes, entre 7h 15 et 9h15**. Dans ce laps de temps, ils doivent s'être levés, avoir déjeuné, se laver, s'habiller, faire leur lit et effectuer les services collectifs, être prêts à rejoindre classes et ateliers. Ceci suppose une autonomie minimum dans les déplacements et l'ensemble des actes quotidiens, un seul personnel éducatif ne pouvant assister individuellement les résidents, au risque même de la sécurité du groupe.

Pour atteindre les objectifs définis précédemment, les activités sont nombreuses et diversifiées : soutien scolaire, sport dans l'IME ou dans

des clubs municipaux, activité "cheval", sorties piscine ou cinéma, jeux de société. Elles obéissent aux principes suivants :

- l'activité ne doit pas se confondre avec l'activisme. Dans les activités de loisirs, la notion de détente doit rester présente à l'esprit des éducateurs,
- au cours des activités, chaque éducateur doit avoir comme but de favoriser la réussite de l'enfant par une valorisation de ses performances,
- l'activité est avant tout un support à la relation.

Mais, après une journée de "travail", les jeunes doivent aussi pouvoir se détendre, regarder la télévision, écouter leur musique préférée ou échanger avec leurs camarades et, bien sûr, les encadrants.

Les repas sont un des moments privilégiés de la prise en charge. Les jeunes y sont encadrés par les éducateurs d'internat et d'externat qui prennent leurs repas aux tables des enfants en essayant, selon les effectifs, d'être un adulte par table. Cela permet de gérer au mieux la tenue et les conduites alimentaires des enfants. Le repas est un lieu idéal pour établir et développer la relation éducative.

La prise en charge de nuit

Tous les soirs, trois éducateurs travaillent sur chaque groupe de l'internat : un jusqu'à 20h15, deux jusqu'à 22 h 15. Cet encadrement permet aux enfants d'avoir une présence éducative auprès d'eux au moment où ils en ont le plus besoin, et d'être accompagnés jusqu'à l'endormissement par leurs éducateurs de groupe. Si les éducateurs ne quittent leur travail qu'une fois les enfants calmes le soir, le personnel de veille assume une tâche très importante.

La nuit est souvent angoissante pour les résidents, et la présence continue des surveillants de nuit les rassure, dans la mesure où ces derniers peuvent intervenir au moindre problème. Présent sur chaque groupe pour la surveillance et la sécurité, ce personnel est éveillé et actif toute la nuit, et les enfants le savent.

Les surveillants ont un rôle complémentaire à celui des éducateurs, avec qui ils ont de fréquents contacts. Pour affirmer la cohérence et la continuité nécessaires, ces personnels sont sous la responsabilité du chef de service affecté à l'Internat.

2-3-3 Les orientations après l'IME

Dès l'âge de 18 ans, le processus d'orientation des jeunes après l'IME se met en place. Au cours d'un entretien "d'orientation", la famille et le résident expriment leurs souhaits. L'assistante sociale, chargée de la constitution des dossiers, des recherches d'établissements et de l'organisation des stages, fait une proposition d'orientation sur la base

du bilan médico-éducatif. Au fil des rencontres et des évaluations faites par l'IME et les équipes des possibles établissements d'accueil, le choix de destination se précise. La décision finale reviendra, de toute façon, à la famille.

Au 19 ans du jeune, le dossier administratif d'orientation est constitué. Il devra comporter l'indication du futur statut. Plusieurs solutions sont possibles :

En établissement

- Centre d'Aide par le Travail (ESAT)
- Atelier Protégé (AP)
- Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)
- Foyer Occupationnel (FO)
- Etablissement de soins (psychiatriques, épileptiques)

Milieu ordinaire de travail

- dans une structure collective
- chez un artisan

Retour dans le milieu familial

A noter :

- l'attente d'une place disponible en institution peut amener le résident à séjourner à l'IME au delà de l'âge de vingt ans, dans le cadre de l'amendement "Creton",
- l'intégration scolaire concerne un nombre très faible de jeunes, compte tenu des difficultés massives présentées, tant au niveau des acquis que des troubles du comportement. Nous la mettons en œuvre chaque fois que possible. Toujours avec progressivité pour ne pas provoquer l'échec.

2-3-4 Les séjours extérieurs

Ces séjours peuvent se dérouler dans une structure différente de l'établissement, en dehors des vacances scolaires. Des groupes de niveau sont constitués par l'équipe éducative, et les lieux du futur séjour sont retenus en fonction de leur apport pour le groupe retenu. Ces périodes permettent aux enfants d'utiliser, dans un environnement différent, les acquisitions faites tout au long de l'année.

C'est aussi, pour l'équipe, un champ d'observations et d'informations riches d'enseignements sur le comportement des jeunes dans un cadre inhabituel. Sauf contre-indication médicale majeure ou troubles incompatibles avec le projet, les séjours font partie intégrante de la prise en charge.

2-3-5 Les vacances

Les vacances sont la période pendant laquelle l'établissement suspend son fonctionnement. Elles répondent à deux critères essentiels :

- a) la mission de l'établissement implique d'assurer une prise en charge sans provoquer de rupture avec le milieu familial, quand il existe,
- b) les périodes retenues sont toujours situées en même temps que celles du département de l'Oise pour permettre aux enfants de retrouver les frères et sœurs ou, pour les parents, d'organiser les vacances familiales.

Il est à noter que le statut de l'établissement (réalisation de 208 jours d'ouverture) entraîne pour les enfants une quantité moindre de vacances qu'à l'Education Nationale (environ de moitié).

Si la majorité des enfants rentre chez eux, quelques-uns n'en ont pas la possibilité. Pour ceux-ci, nous recherchons un lieu d'accueil qui permette à chaque enfant de passer des vacances en dehors de l'établissement dans lequel il séjourne tout au long de l'année. Il peut s'agir de colonies, adaptées à leurs problèmes, où ils pourront côtoyer d'autres jeunes et d'autres adultes. L'assistante sociale peut aider les familles dans ces recherches.

2-4 Relations avec les familles

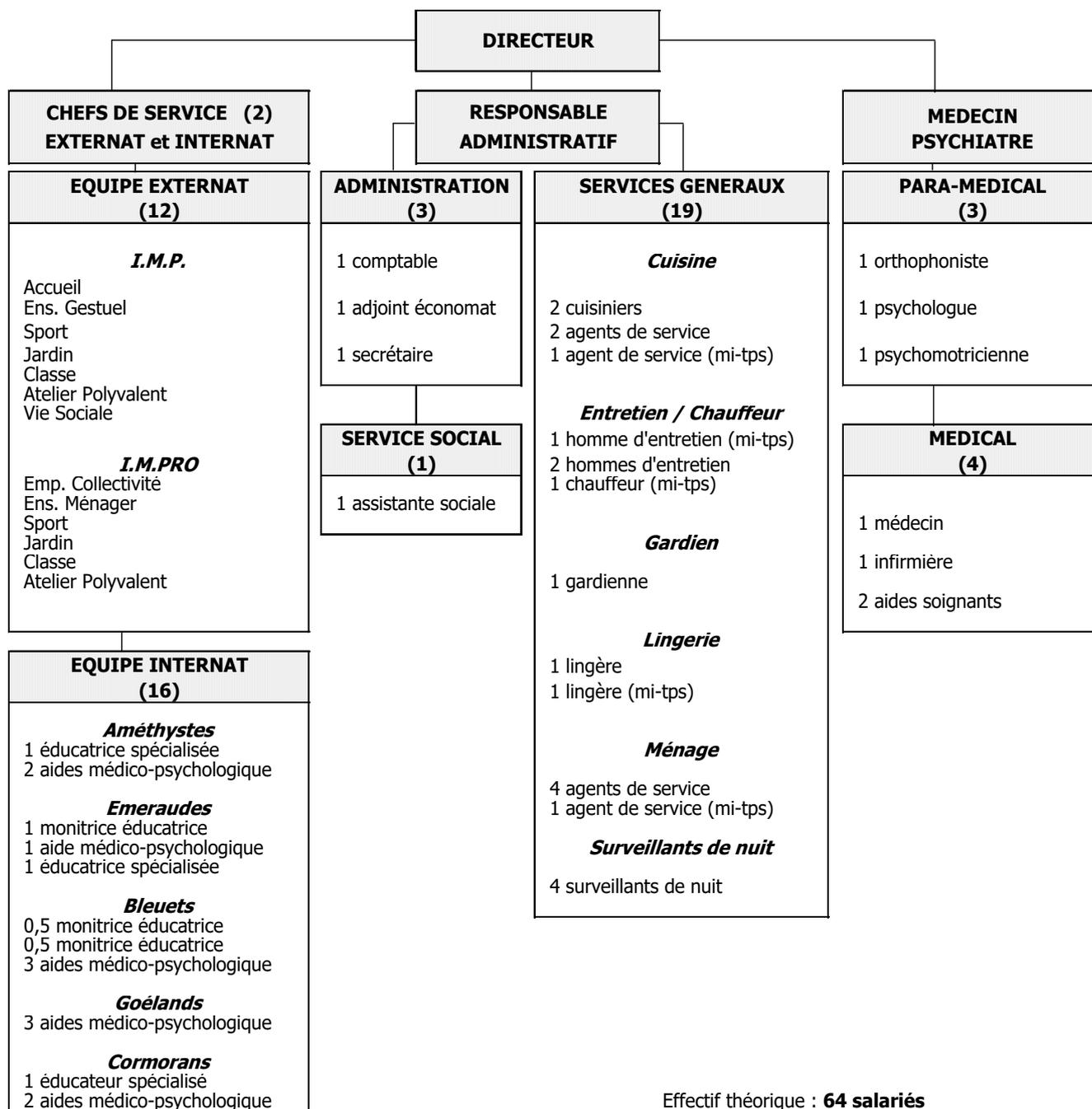
De nombreuses opportunités favorisent les rencontres, à notre initiative ou à celle des familles. Elles peuvent nous contacter sans difficulté, quel que soit l'interlocuteur souhaité. Tout est mis en oeuvre pour faciliter les échanges et la circulation de l'information :

- les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou par courrier,
- deux fois par an pour chaque section, la réunion médico-éducative permet aux familles de rencontrer l'ensemble des intervenants,
- un premier rendez-vous avec le référent de l'enfant est pris après environ trois mois de présence, à la suite de la "synthèse d'entrée" avec présentation du Projet Individuel,
- rendez-vous de bilan après chaque synthèse annuelle,
- rencontres préparatoires à l'orientation,
- à l'occasion de manifestations festives (fête de fin d'année scolaire ou de Noël).

III – PLATEAU TECHNIQUE ET STRUCTURES DE REFLEXION

3-1 Les ressources humaines

3-1-1 Organigramme



3-1-2 Les équipes de l'IME

L'équipe de DIRECTION

Composée du directeur, du responsable administratif, du médecin-psychiatre, des chefs de service éducatifs de l'internat et de l'externat, elle se concerte pour les problèmes relevant de l'application du projet institutionnel, de certains aspects de la gestion du personnel, des relations entre l'IME et son environnement. Au delà des orientations propres à l'établissement, cette équipe travaille dans le cadre de la mission associative.

L'équipe EDUCATIVE

Composée de deux équipes, chacune sous la responsabilité d'un chef de service, elle regroupe des qualifications diverses, mais tous les intervenants partagent de manière égale la responsabilité de l'application du projet ou de l'animation d'un groupe. Cette co-responsabilité dans l'exercice de la mission est un facteur de cohésion, d'entraide, et surtout de cohérence d'équipe :

- une équipe d'Externat : aides médico-psychologique, moniteurs éducateurs, éducateurs techniques, éducateurs spécialisés, institutrices. 10 personnes occupant chacune un atelier différent, 2 institutrices (sous contrat simple),
- une équipe d'Internat : aides médico-psychologique, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisé. 16 personnes réparties en 5 groupes, avec un équilibre dans les qualifications.

L'équipe MEDICALE

Les Médecins, et plus particulièrement le Médecin Psychiatre, sont les garants de l'ensemble des soins donnés aux enfants et aux adolescents. Pour tous les soins nécessitant l'intervention de spécialistes, nous nous adressons au service hospitalier de la région. Les soins courants, de moindre urgence, sont assurés par le service médical de l'établissement. L'équipe d'infirmierie, qui comprend trois personnes (une infirmière et deux aides-soignantes), est en lien permanent avec les familles pour les informer et suivre au plus près la situation de santé des résidents. Un membre de l'équipe est présent lors des déplacements importants (transferts par exemple). Un médecin généraliste fait des consultations 3 fois par semaine dans l'institution et effectue un examen annuel systématique de tous les enfants.

L'équipe PARAMEDICALE

Les prises en charge thérapeutiques sont assurées par :

- a. Un **médecin psychiatre**, responsable de l'équipe dont il assure la supervision et la coordination du travail, décide des prises en charge, reçoit les enfants ou les familles lors des entretiens individuels. Il est l'interlocuteur privilégié des instances médicales extérieures. Outre les consultations, il participe aux entretiens de pré-admission.
- b. Une **orthophoniste** (1/2 temps), pratiquant des bilans et des prises en charge rééducatives et thérapeutiques avec, dans certains cas, un travail plus spécifique sur l'apprentissage de la lecture.
- c. Une **psychologue**, pratiquant des bilans psychologiques, des prises en charge et des entretiens de soutien des enfants, ainsi qu'une aide aux équipes éducatives.
- d. Une **psychomotricienne** (temps plein), pratiquant des bilans de psychomotricité et des prises en charge à la fois rééducatives et thérapeutiques. Un travail autour de la relaxation et de la psychomotricité fine est réalisé en collaboration avec l'équipe éducative

Les différents bilans (psychologiques, psychomoteurs, orthophoniques) permettent d'apporter un éclairage sur les capacités de l'enfant à un moment donné. Ils permettent d'orienter les prises en charge et de mieux préciser la forme et la durée des séances de soutien.

Ils sont établis :

- à l'arrivée de l'enfant,
- dans une perspective de réorientation,
- pour des besoins spécifiques.

Le SERVICE SOCIAL

Ce service, animé par l'assistante sociale, répond aux missions suivantes :

- a) rôle dans le processus d'admission (relations avec : la MDPH, les équipes qui adressent le dossier de candidature, les services sociaux de secteur),
- b) suivi des familles qui peuvent l'interpeller directement, tout comme les équipes médico-éducatives, dans le cadre d'entretiens à l'IME ou de visites à domicile,
- c) relations avec les différents services sociaux,

- d) recherche d'établissements et constitution des dossiers d'orientation,
- e) suivi après la sortie de l'IME lorsqu'il s'agit du milieu ordinaire,
- f) rôle dans le suivi financier des frais de séjour.

L'Assistante Sociale représente l'établissement dans le cadre de l'Action d'Insertion Professionnelle (AIP), structure fonctionnant en partenariat avec la DDASS, les autres établissements spécialisés, l'AGEFIPH, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Oise. L'objectif est la recherche de solutions alternatives de placement en milieu ordinaire pour des jeunes sortant d'IME ou IMPRO (parfois IMP).

L'équipe ADMINISTRATIVE

Le service administratif est constitué de deux pôles :

- la comptabilité chargée du suivi du budget, de la gestion du personnel et de la mise en forme des dossiers administratifs à élaborer,
- le secrétariat, chargé de l'accueil, qui assure les relations avec les familles, les organismes de prise en charge, le suivi des frais de séjour.

Les SERVICES GENERAUX

L'ensemble de ces services, soit 19 personnes, contribue au bon fonctionnement de l'établissement dans le domaine administratif et celui de l'entretien. En effet, pour garantir la meilleure prise en charge, il faut que les enfants évoluent dans un cadre de vie agréable et sécurisé. C'est à ce niveau qu'interviennent tous les personnels des services généraux de l'établissement, tant pour l'entretien général des bâtiments que de celui du linge ou la qualité de la restauration. Ce dernier point, si sensible pour les jeunes, fait l'objet d'une attention constante, tant en matière d'hygiène alimentaire que de qualité des repas.

Il est indispensable, pour ces personnels, de bien considérer le milieu dans lequel ils travaillent, et de garder toujours à l'esprit les causes de la présence des enfants dans l'établissement et l'adaptation nécessaire de chaque technicien à un milieu à vocation soignante et éducative.

3-1-3 Les outils de l'établissement

Pour le bon fonctionnement d'une structure, il est indispensable de disposer de documents de référence qui permettent à chacun de se repérer dans le cadre général, mais aussi pour l'institution elle-même de pouvoir répondre aux exigences administratives.

Il convient donc d'élaborer des outils simples, compréhensibles et efficaces sans que le poids de la procédure ne limite par trop le dynamisme et la créativité indispensables à l'évolution de tout projet. On trouvera ci-après quelques exemples :

Administration : cahier de présence des enfants, cahiers de sécurité, relevé des accidents du travail, gestion du temps de travail quotidien du personnel, documents de suivi budgétaire. Soit tout ce qui concerne l'organisation du travail, de la santé et de la sécurité.

Educatif : cahiers de liaison entre tous les services permettant la transmission quotidienne des informations (veille de nuit-éducatif-médical).

- le dossier individuel qui comprend, entre autres, les comptes-rendus de synthèse, est consultable sur place (ne peut sortir de l'établissement),
- le PEI, archivé dans le bureau des chefs de service.

Ces documents sont consultables par les professionnels concernés directement par la prise en charge, l'enfant et la famille.

Médical : le dossier médical, qui appartient au résident, est détenu par le service médical sous la responsabilité du médecin, et n'est consultable par aucun autre service afin de respecter le secret médical.

La gestion des ressources humaines : Nous fonctionnons dans le cadre de la Convention Collective Nationale du Travail du 15 mars 1966. Les diverses négociations dans le cadre de la mise en place des lois « Aubry » portant sur la réduction et l'aménagement du temps de travail nous ont conduit à instituer un système d'annualisation du temps de travail. Le personnel réalise donc une moyenne de 35h par semaine. Pour une meilleure gestion, l'ensemble des établissements de l'Association dispose d'un système de badgeage.

3-1-4 Les services du siège de l'association

Dans la période de mutations sociales profondes que l'association a connue de par le passé et qu'elle connaît aujourd'hui encore, la gestion d'une telle structure est devenue au fil du temps de plus en plus complexe. On ne pouvait la réduire à la simple dimension de « l'administration des hommes et des choses », il a donc fallu, compte tenu de cette nécessaire évolution, donner à l'association une dimension d'entreprise sociale, gérée comme tout autre entreprise du secteur marchand, en tenant compte bien entendu, des spécificités qui lui sont propres.

L'association est sans cesse confrontée à des situations nouvelles et imprévues face auxquelles il ne s'agit pas de disposer de réponses préconstruites et générales, mais au contraire, où elle doit faire preuve de capacités de gestion, de diagnostic, d'analyse, d'adaptation, d'innovation mais aussi d'animation. Ainsi, il est devenu indispensable de mettre en place une véritable palette de services spécialisés, regroupés au Château Sourivière à Cramoisy, siège de l'association. L'organisation administrative, comptable et financière du siège au travers de la spécificité de ses différents interlocuteurs, se présente de la manière suivante :

- **Le service du personnel** valide toutes les données nécessaires à la réalisation de la paie et effectue tous les documents s'y rattachant.
Il est le garant du respect des dispositions de la convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.
- **Le service juridique** travaille en étroite collaboration avec le service du personnel sur l'actualisation de la législation et sur l'application du droit du travail.
- **Le service formation continue** est chargé de mettre en place, planifier et réaliser le plan de formation des établissements et services de l'association.
- **Le service comptable** vérifie et valide la comptabilité générale des établissements et services.
- **Le service facturation** établit en fonction des états de présence la facturation des prix de journée aux différents organismes et renouvelle les prises en charge.
- **Le service technique** supervise les contrats d'entretien et d'assurance, la réalisation des gros travaux effectués dans le cadre des investissements. De même, il gère le parc automobile de l'association.
- **Le service achats** commande les matières premières nécessaires à la confection des menus. Il est responsable de la qualité des repas servis et du respect des normes d'hygiène.
- **Le service des tutelles** gère les biens des personnes handicapées placées sous tutelle par ordonnance du juge.
- **L'école de formation** prépare des salariés du secteur social et médico social au certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico Psychologique.

Le siège social de l'association demeure l'interlocuteur référent et privilégié des services de l'Etat et du Département. C'est du siège qu'émanent toutes les grandes décisions et orientations politiques, éthiques, pédagogiques, comptables, financières, en fonction des orientations fixées par le Conseil d'Administration.

Vis-à-vis des établissements, le siège joue le rôle de conseil permanent, mais encore, il est chargé de contrôler leur fonctionnement qui doit être cohérent avec les diverses politiques précitées et en adéquation avec les procédures qui doivent être appliquées.

3-2 Les lieux de réflexion et de coordination

3-2-1 Instances organisationnelles de réflexion

- *Les réunions*

Les objectifs étant fixés, il est indispensable de faire régulièrement le bilan sur l'évolution de notre action et d'évaluer si les moyens mis en œuvre répondent aux besoins des enfants et au but recherché.

Par ailleurs, il est nécessaire de définir des instances de travail et de rencontre, afin que chaque membre du personnel puisse s'exprimer, et que la cohérence d'action et le respect du projet institutionnel soient contrôlés et vérifiés tout au long de l'année.

La REUNION INSTITUTIONNELLE (une à deux fois par an)

Au cours de cette réunion qui rassemble l'ensemble du personnel, le directeur retrace les actions menées en faisant un bilan de l'année écoulée et indique les orientations de l'établissement, ainsi que celles de l'Association. Ceci permet à chaque membre de l'équipe d'avoir une vision globale de la politique suivie et favorise la cohérence d'entreprise.

La REUNION DE DIRECTION

La réunion regroupe le directeur, le responsable administratif, les chefs de service éducatif et le médecin-psychiatre. Au cours de cette réunion sont traités les questions ou problèmes à dimension institutionnelle.

La REUNION DE COORDINATION (une fois par quinzaine - 2 h)

Cette réunion hebdomadaire est un point central de coordination en ce qui concerne les différentes prises en charge des jeunes. Le nombre des participants à cette réunion est volontairement restreint pour plus d'efficacité. A l'équipe de direction s'ajoute l'assistante sociale.

Cette réunion permet un échange de réflexions et des prises de décisions concernant :

- les dossiers de pré-admission et d'admission,
- les prévisions de rencontres avec les familles,
- les relations avec les différentes instances administratives,
- les relations avec les établissements extérieurs,
- les problèmes liés à l'orientation à la sortie de l'I.M.E.

La REUNION DE SYNTHESE (une fois par semaine - 3 h)

La synthèse est essentielle pour la prise en charge du résident dans sa dynamique évolutive au sein de l'institution. Elle constitue le point de référence institutionnel nécessaire. Elle est hebdomadaire, et permet d'examiner 2 situations par semaine.

Ce travail permet d'associer réflexion, communication et élaboration. Il favorise les prises de décisions psycho éducatives, pédagogiques et thérapeutiques dans le cadre d'un échange entre les différents participants concernés par la situation de l'enfant. L'examen des résultats observables au travers du projet individuel permet, en fin de synthèse, une confirmation ou un réajustement de l'orientation.

La REUNION PREPARATOIRE (1 h 00 par semaine)

L'internat se réunit par groupe, évoquant les problèmes de la semaine écoulée et préparant la suivante. Les observations alimentent l'ordre du jour de la réunion qui suit.

Dans le même esprit, l'externat se réunit par section, IMP et IMPRO. Une fois par mois, cette réunion est consacrée à l'écriture des Projets Educatifs Individuels.

La REUNION DE FONCTIONNEMENT

Internat : une fois par semaine 1 h 15

Externat : une fois par semaine 1 h 00

Durant cette réunion, animée par le chef de service éducatif, sont évoquées les activités, les prises en charge d'ateliers, mais aussi les difficultés particulières pour certains enfants. C'est aussi un lieu de réflexion et de "formation interne" où sont débattues des questions professionnelles liées au projet d'établissement. On y débat également de sujets d'ordre général présentant un caractère d'exemplarité (violence, sexualité, pathologies...) et qui peuvent amener l'intervention d'autres membres du personnel ou de spécialistes extérieurs.

La REUNION MEDICALE 1h

Rencontre regroupant le médecin généraliste, l'infirmière et les aides soignant(e)s. Une réunion de coordination entre les services médical et paramédicale est organisée ponctuellement, animée par le médecin généraliste et le médecin psychiatre.

La REUNION PARAMEDICALE

Elle regroupe les membres de l'équipe sous la responsabilité du médecin-psychiatre. Elle a pour objectif d'échanger autour des prises en charges en cours, d'en étudier la pertinence et d'en assurer l'harmonisation avec les différentes prises en charge.

La REUNION MEDICO-EDUCATIVE 3h

IMP : deux fois par an

IMPRO : deux fois par an

Il s'agit d'une rencontre entre les parents et leurs enfants d'une part, l'équipe médico-psycho-pédagogique et de direction d'autre part.

Afin de permettre une meilleure participation des familles, ces réunions ont lieu le samedi matin. Ces réunions pluriannuelles permettent aux parents de rencontrer l'ensemble des membres des équipes citées plus haut afin de faire le point sur l'évolution de leur enfant dans l'IME.

3-2-2 Instances organisationnelles de représentation

- *Le Conseil de la Vie Sociale*

Le Conseil est une instance consultative composée de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire (Association du Clos du Nid). Ses représentants sont élus pour trois ans.

Trois réunions sont prévues par année, au cours desquelles sont débattus de sujets ayant trait à la vie de l'établissement : projets éducatifs, transferts, budget, communication avec les familles. C'est un moment important d'échange d'informations, de suggestions de la part des participants. Les débats qui s'y tiennent participent pleinement à la réflexion sur l'organisation de l'institution. Les réunions font l'objet d'un compte-rendu qui est adressé à chaque famille.

- *La représentation du personnel*

Dans le cadre de la législation, les rencontres avec les représentants du personnel ont lieu :

- 1 fois par mois pour les Délégués du Personnel (D.P.),
- 1 fois par mois pour le Comité d'Etablissement (C.E.),
- 1 fois par trimestre pour le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.),
- 1 fois par trimestre pour le C.E. et le C.H.S.C.T. dans le cadre du suivi de la programmation horaire liée à l'application de la loi sur l'A.R.T.T.

A celles-ci s'ajoutent les rencontres plus informelles avec chacun des représentants, afin de gérer au plus près les problèmes qui peuvent se poser et être résolus sans attendre une réunion officielle et programmée.

Les réunions se déroulent dans un bon esprit de participation et de responsabilité, chacun ayant pris la mesure des enjeux de l'établissement.

3-2-3 Instances organisationnelles de proposition

Afin de permettre le meilleur ajustement de notre projet et de favoriser l'expression des personnes concernées, des groupes de réflexion et de travail ont été mis en place :

Pour les enfants :

- à l'Externat : la réunion "boite aux lettres" qui permet aux jeunes de faire des remarques et des suggestions, la section IMPRO anime une coopérative qui est aussi un lieu d'échange sur les finalités professionnelles,
- à l'Internat : chaque groupe se réunit une fois par semaine autour des thèmes de la vie quotidienne.

Pour le personnel :

Une "commission Activités" se réunit environ une fois par mois.

Objectifs : analyse et propositions pour les transferts ; recherche, propositions et organisation pour les animations annuelles telles que la kermesse d'été, la fête de Noël, les spectacles ...

Participants : représentants des équipes éducatives, élargi aux autres services selon le projet.

3-2-4 La Formation continue

Chercher à mettre en place la pédagogie la mieux adaptée suppose, pour chacun des "encadrants", un niveau de qualification minimum. Celle-ci doit se développer avec la volonté d'un perfectionnement et un désir de recherche professionnelle.

Notre politique de formation, elle-même en accord avec celle de l'Association, est l'une des bases de l'évolution de notre structure de travail. L'optique de formation du personnel est une démarche en cohérence avec les objectifs pédagogiques. Chaque année, le plan de formation permet aux salariés d'étoffer des connaissances toujours perfectibles et d'apporter ainsi des réponses mieux adaptées aux besoins des jeunes de l'institution.

3-3 Les partenariats

Le travail en réseau occupe une place de plus en plus importante. Les interlocuteurs sont nombreux, ce qui oblige à une organisation du travail et une gestion du temps rigoureuses. En revanche, les multiples concertations et partenariats apportent beaucoup, tant dans la réflexion que dans les solutions proposées. Nous sommes en lien régulier avec :

- la M.D.P.H., organe de régulation et de décision avec qui nous tentons de trouver les meilleures solutions à des problèmes complexes,
- l'Aide Sociale à l'Enfance, responsable d'un nombre accru de jeunes,
- la municipalité, tant dans le travail d'intégration sociale des jeunes que dans l'aide qu'elle nous apporte pour l'insertion professionnelle ou notre participation aux diverses manifestations communales,
- les autres établissements avec lesquels les échanges sont réguliers, dans le cadre des admissions ou orientations, ou au travers d'activités culturelles ou sportives communes. L'Association sportive du Clos du Nid est un excellent vecteur de rencontre,
- les entreprises, démarchées par le service social pour accueillir des stagiaires,
- l'Action d'Insertion Professionnelle (AIP), groupement d'établissements œuvrant pour l'orientation des jeunes vers le milieu ordinaire de travail, instance où nous sommes présents depuis sa création,
- l'Education Nationale, en particulier par le biais de l'intégration scolaire en SEGPA, et UPI (Unité Pédagogique d'Intégration)
- le secteur social que nous rencontrons pour des situations de familles en difficulté
- le secteur judiciaire, surtout à l'occasion de signalements pour mauvais traitements,
- le secteur psychiatrique (hôpital de jour, CMPP) avec lequel nous travaillons dans le cadre de prises en charge partielles.

Citons enfin le CNAP, Association de Parents du Clos du Nid de l'Oise, qui, comme son nom l'indique, rassemble les familles des résidents de l'Association pour des renseignements, des conseils et aides dans les démarches, tant pour les enfants que les adultes. Cette Association est aussi un soutien direct pour les activités de l'établissement.